

DÉPARTEMENT DU RHÔNE

Séance du 31 Mars 2026

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal : 19

En exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération :

18

L'an deux mille vingt-six et le trente-et-un mars à 20 H, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle d'honneur de la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques MALIGEAY, Maire.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION :

Désignation d'un référent
ambrosie

Date de la convocation du Conseil Municipal : 26/03/2026

Date d'affichage du compte-rendu : 07/04/2026

04/2026DE26

Présents : Mesdames et Messieurs BORGOGNO Thierry, DEVOISIN Marc, GRAND Bernadette, BLANC Bernard, DELACOTE Eric, THIZY Marie-Noëlle, CHAUSSE Jean-Claude, BRENIER Christèle, CAMUS Andrée, BOURRIN Fabienne, HEAVENS Marian, VERMEULEN Julien, DUMAS Charlotte, CROCI David, MORIN Frédérique, FRAISSINET Nicolas, MASCLAUX Céline,

Absents : CHAZAUD Yolande (pouvoir à Fabienne BOURRIN),

Secrétaire de séance : Fabienne BOURRIN

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal qu'il convient de désigner un « référent ambrosie ».

L'ambrosie est une plante invasive dont le pollen est fortement allergisant, comptant parmi les plus problématiques en France, selon l'agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail.

Ainsi, la Préfecture demande la désignation d'un référent communal élu afin de repérer la présence des ambrosies, participer à leur surveillance et informer les personnes concernées des mesures à mettre en œuvre pour prévenir leur apparition ou lutter contre leur prolifération.

Monsieur le Maire fait procéder au vote. Mr Julien VERMEULEN est élu à l'unanimité.

Fait et délibéré aux jours, mois, an susdits

Le Maire
Jacques MALIGEAY

